

►►► démocratie ◀◀◀

Consultation du 19 juin, le bon sens l'emporte

Le samedi 19 juin, les Meylanais étaient invités à se prononcer par un vote sur une alternative d'aménagement d'un espace ludique familial et sportif **AVEC** ou **SANS** piscine découverte dans le quartier des Ayguinards.



Deux projets d'aménagement de la majorité municipale

Conçus entre mars et mai 2010 avec l'aide d'un cabinet externe d'urbanisme, les deux projets témoignent d'une réflexion qui ne nous paraît pas satisfaisante. Dans un souci de faire vite pour tenir l'échéance du 19 juin, le travail a été bâclé :

- pas d'enjeux clairement exprimés dans les objectifs du projet
- une collecte trop rapide et incomplète des besoins réalisés auprès des associations
- pas de lisibilité sur les choix à arbitrer
- peu de prise en compte des besoins des habitants du quartier et de l'ensemble des Meylanais

Pour mémoire, le projet de reconstruction de la piscine des Buclos estimé à l'époque comme un projet conséquent (5 M€) avait engendré une séquence de réunions d'échanges avec les habitants. A l'issue de ces réunions, certaines idées ou pro-

positions avaient été reprises en vue de définir le projet final.

Deux projets aux impacts financier très importants

Ces projets, chiffrés entre 15 et 19 M€, appellent des mises en oeuvre longues et un temps suffisant de consultation / concertation avec les habitants et les associations.

Engager autant d'argent public dans un projet aussi rapidement bâti est un défi qui ne saurait être relevé.

Deux projets déphasés par rapport au travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU en cours d'élaboration a pour objectif de proposer une organisation de la ville pour le moyen terme.

La mise en chantier immédiate d'un projet d'importance aux Ayguinards est contradictoire avec l'idée même de réflexion et de construction du PLU qui se mène sur de longs mois.

Démocratie ?

A Meylan, la démocratie n'est que de façade. A cet égard, l'histoire de la piscine des Ayguinards est exemplaire. Les élus des différents groupes de la minorité se sont élevés contre cette conception de politique municipale. Ils ont notamment proposé un amendement lors du vote du budget 2010 pour permettre une ouverture et un fonctionnement a minima de la piscine pour cet été, en attendant des décisions plus réfléchies et plus pesées. L'amendement a été refusé !

53% des votants ont choisi le projet avec piscine. Une piscine dont l'ouverture est affichée pour 2013. D'ici là ...

Petit retour en arrière ...

Début 2009, l'adjoint aux finances annonçait en conseil municipal la décision de fermer la piscine des Ayguinards pour cause de vétusté et d'un coût à l'entretien trop élevé.

Une décision "irrévocable" ajoutait-il dont chacun comprenait qu'elle précédait la démolition de la piscine.

Cette annonce a choqué d'abord les élus de l'opposition par son caractère autoritaire, non concerté et définitif. En effet, que penser d'une décision prise sans aucune forme de concertation, sans aucune recherche de solutions alternatives ? Elle a surtout choqué bon nombre de Meylanais : tous ceux qui profitaient largement de la piscine aux heures chaudes de l'été, familles, ados ou retraités mais aussi tous ceux qui croient possible une politique municipale où les citoyens seraient impliqués.

"Le livre vert" sur la piscine des Ayguinards

A la suite de l'annonce de la fermeture de la piscine, une association d'habitants de Meylan s'est constituée. "Les Ateliers Citoyens de Meylan" ont pour vocation de regrouper tous ceux qui souhaitent au sein d'ateliers thématiques participer à la réflexion sur le devenir des équipements publics et l'aménagement de la commune.

Fruit d'un travail collectif au sein de cette association, un livre vert a été remis à Madame le Maire en séance du conseil municipal ainsi qu'une pétition en faveur du maintien d'une piscine dans le quartier des Ayguinards (3 000 signatures).

L'artifice des Assises du sport

Face à cette mobilisation, Madame le Maire et son équipe décidaient alors de tenir "Les Assises du sport et des loisirs" en septembre 2009 après avoir fait réaliser un audit sur l'ensemble des équipements sportifs et de loisirs par un cabinet extérieur.

L'audit a confirmé l'attachement des Meylanais à la piscine découverte et

son utilité sociale.

Si la raison l'avait emporté à ce moment là, du fait de la vétusté incontestable de la piscine, des solutions de rénovation ou de reconstruction auraient pu être envisagées par la majorité municipale. Plus largement une réflexion aurait pu être lancée dans un vrai exercice de démocratie locale avec les Meylanais, sur un aménagement plus large du quartier englobant notamment le gymnase des Ayguinards.

Le référendum qui devient consultation puis avis

En lieu et place de cela, Madame le Maire déclarait "Je vais organiser un référendum sur la piscine". Ainsi, d'après elle, la question serait tranchée. Les Meylanais se prononceraient sur l'avenir de la piscine.



Mais un référendum citoyen dans une commune s'inscrit dans un cadre législatif précis. La décision d'organiser un référendum doit être notamment prise par le conseil municipal et surtout les électeurs font connaître par oui ou par non leur avis sur le projet qui est soumis à référendum.

Très vite, par glissement sémantique, le "référendum" est devenu une "consultation" dans la communication de la majorité. Mais une consultation est elle aussi strictement encadrée par la loi.

Qu'à cela ne tienne, c'est donc un "avis" qui sera demandé aux Meylanais.

Mais pas sur la piscine ! Sur deux projets de grands aménagements dans le quartier des Ayguinards.